

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 11 juin 2018 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle et des responsables des programmes budgétaires relevant du Premier ministre

NOR : PRMX1816036A

Le Premier ministre,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 69 et 70 ;

Vu le décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 69 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre est désigné comme responsable de la fonction financière ministérielle pour le périmètre budgétaire des services du Premier ministre.

Une convention entre le responsable de la fonction financière ministérielle et les responsables des programmes de la mission « Conseil et contrôle de l'Etat », désignés à l'article 2, précisera les modalités d'exercice des missions dévolues au responsable de la fonction financière ministérielle pour les programmes de cette mission.

Art. 2. – I. – En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des programmes budgétaires relevant du Premier ministre sont désignés conformément au tableau suivant :

Mission	Programme	Responsable du programme
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	158 - Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	Secrétaire général du Gouvernement
Conseil et contrôle de l'Etat	126 - Conseil économique, social et environnemental	Président du Conseil économique, social et environnemental
	165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	Vice-président du Conseil d'Etat
	164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	Premier Président de la Cour des comptes
	340 - Haut Conseil des finances publiques	Président du Haut Conseil des finances publiques
Direction de l'action du Gouvernement	129 - Coordination du travail gouvernemental	Secrétaire général du Gouvernement
	308 - Protection des droits et libertés	Secrétaire général du Gouvernement
	333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Secrétaire général du Gouvernement
Investissements d'avenir	421 - Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	Secrétaire général pour l'investissement
	422 - Valorisation de la recherche	Secrétaire général pour l'investissement
	423 - Accélération de la modernisation des entreprises	Secrétaire général pour l'investissement
Politique des territoires	162 - Interventions territoriales de l'Etat	Secrétaire général du ministère de l'intérieur
Publications officielles et information administrative	623 - Edition et diffusion	Directeur de l'information légale et administrative
	624 - Pilotage et ressources humaines	Directeur de l'information légale et administrative

Mission	Programme	Responsable du programme
Solidarité, insertion et égalité des chances	137 - Egalité entre les femmes et les hommes	<i>Directeur général de la cohésion sociale (ministères chargés des affaires sociales)</i>
	157 - Handicap et dépendance	<i>Directeur général de la cohésion sociale (ministères chargés des affaires sociales)</i>

II. – Pour les programmes mentionnés ci-dessus et placés sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, les responsabilités incombant au responsable de programme peuvent être exercées, pour le compte du secrétaire général du Gouvernement et sous son autorité, par le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juin 2018.

EDOUARD PHILIPPE